

**DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

2012 DICOM 34 Conventions de parrainage exposition « Paris vu par Hollywood » (Disney et Télérama)

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Du 18 septembre au 15 décembre 2012, la Ville de Paris présente, dans la salle Saint Jean à l'Hôtel de Ville de Paris, une exposition ouverte gratuitement au public, intitulée « Paris vu par Hollywood » (ci-après dénommée l'« Exposition »).

Cette Exposition évoque la manière dont le cinéma américain, sur plus d'un siècle, représente la capitale française, lui ouvrant ainsi une place de choix dans l'histoire du cinéma et lui permettant de se forger une identité aux yeux de tous. Rythmée par de nombreux extraits de films et réunissant des photographies, des maquettes de décors, des costumes, des scénarii, des story-boards, des feuilles de tournage, des affiches, des extraits de presse, l'Exposition se divise en quatre ensembles, quatre moments de cinéma : « Le Paris historique du muet » - « Le Paris sophistiqué de la comédie sentimentale » - « Apogée du *Cancan film* » - « Action ! : Hollywood joue dans Paris ».

La participation à l'Exposition est relayée par des partenaires privés dont la démarche est en cohérence avec les principes attachés à l'esprit de l'Exposition. Dans ce cadre, la Ville a établi des conventions de parrainage avec Disney et Télérama.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous proposer :

- d'approuver le principe et les modalités de ces conventions de parrainage
- de m'autoriser à les signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

**DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

2012 DICOM 34 Conventions de parrainage exposition « Paris vu par Hollywood » (Disney et Télérama)

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date des 12 et 13 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de parrainage avec Disney et Télérama, jointes en annexe, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood »

Sur le rapport présenté par la Direction de l'information et de la communication au nom de lacommission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de parrainage avec Disney et Télérama, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de parrainage avec Disney et Télérama pour l'exposition « Paris vu par Hollywood », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.